



## La loi sur les entreprises en difficulté : une réussite ?

François MINON

*La loi du 31 janvier 2009 sur la continuité des entreprises (en abrégé « LCE ») est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. Cette loi a introduit dans notre arsenal législatif de nouveaux instruments en vue de sauvegarder l'activité des entreprises dont notamment la procédure en réorganisation judiciaire (en abrégé « PRJ »). En pleine crise économique, le succès de cette loi ne s'est pas fait attendre : le nombre des procédures de réorganisation judiciaire ouvertes n'a cessé de s'amplifier au fil de ces derniers mois. Après plus d'un an d'application de la loi, il serait sans doute malaisé de vouloir tirer des conclusions quant à la réalisation de ses objectifs (sauvegarde des entreprises, maintien de l'emploi, etc.).*

Néanmoins, les chiffres disponibles auprès des tribunaux de commerce permettent déjà d'appréhender les premières tendances de l'évolution des dossiers.

### Loi du 31 janvier 2009 sur la continuité des entreprises

Année	Arrondissement	Dossiers	Faillites	Homologation	Transfert	Prorogation sursis	Clôture
2009	Liège	51	25	8	0	11	6
2010*	Liège	73	7	1	2	0	6
<b>s-total</b>	<b>LIEGE</b>	<b>124</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
2009	Verviers	16	6	7	1	2	0
2010*	Verviers	13	2	0	1	2	0
<b>s-total</b>	<b>VERVIERS</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
2009	Huy	7	3	4	0	0	0
2010*	Huy	10	1	0	1	0	0
<b>s-total</b>	<b>HUY</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>L.-H.- V.</b>	<b>170</b>	<b>44</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>12</b>

\* au 01/09/2010

Les données reprises dans ce tableau doivent être relativisées :

- si l'année 2009 ne couvre que 9 mois d'application, l'année 2010 ne couvre que huit mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- chaque tribunal n'a pas les mêmes catégories de classement;
- certaines procédures sont pendantes devant la juridiction d'appel.

Le nombre de « PRJ » est en hausse constante en 2010 : sur les trois arrondissements visés, 74 dossiers ouverts en 2009 et en 2010 (au 1<sup>er</sup> septembre), 96 dossiers déjà ouverts.

Sur les deux années cumulées, le taux de « réussite » des « PRJ » apparaît relativement faible : sur 170 dossiers introduits dont environ 80 dossiers en cours, il y a eu 5 transferts d'activité et 30 homologations de plan de réorganisation.

En 2009, à peu près la moitié des procédures se sont soldées par une faillite (les autres par une clôture, un transfert ou l'homologation d'un plan). La plupart des dossiers introduits en 2010 sont en cours de sursis : il est donc trop tôt pour se prononcer sur leur évolution.

Malgré l'attrait de la « LCE », le nombre de faillites n'a pas été enrayé et le tableau ci-dessous laisse présager pour 2010 une nouvelle aggravation (ce qui est confirmé par tous les indicateurs : Graydon, SPF Economie, etc.).

### Faillite

Arrondissement	2009	Au 01.09.2010
LIEGE	562	379
VERVIERS	171	122
HUY	85	65
<b>TOTAL</b>	<b>818</b>	<b>566</b>

Les chiffres traduisent effectivement une aggravation du nombre de faillites (environ plus de 10%).

Il est vraisemblable que certaines faillites ont été retardées par les effets des mesures prises pour contrer la crise économique (étalement des paiements des cotisations ONSS et précompte, chômage technique des employés, etc.).

Les secteurs les plus exposés sont toujours ceux de la construction, l'HORECA et le transport.

Outre le nombre de faillites, il semble que l'année 2010 soit particulièrement destructrice en termes d'emploi (au total 15.434 emplois en 2010 soit une hausse de 23,44%, selon GRAYDON).

Si ces derniers éléments semblent relativiser l'effet bénéfique de la « LCE », il ne faut pas oublier que cette dernière a été promulguée en pleine crise économique, période au cours de laquelle une recrudescence du nombre de faillites est incontournable.